



CARTE SCOLAIRE Préparation de la rentrée 2017

Calendrier prévisionnel, fiche enquête

Comment ça marche ?

Derrière le discours rassurant de la Ministre, la réalité des chiffres !

Calendrier prévisionnel des instances (Nouvelle MAJ) :

Mardi 24 janvier : Groupe de travail académique où le Recteur détermine la répartition par département des moyens alloués

Pour info : La dotation pour l'Académie d'Aix-Marseille s'élève à 255 postes dans le 1^{er} degré

Jeudi 26 janvier 2017 : Groupe de travail où le DASEN présentera ses intentions de fermetures/ouvertures

Mercredi 1^{er} février 2017 : CTSD « carte scolaire » où le DASEN soumet pour avis son projet de carte scolaire aux organisations syndicales

Lundi 6 février 2017 : CDEN « carte scolaire » où le DASEN soumet pour avis son projet de carte scolaire aux représentants des parents, aux représentants des collectivités locales (élus politiques), aux représentants syndicaux, aux représentants des associations complémentaires de l'Enseignement public et aux personnalités compétentes

L'Administration cherche à boucler au plus vite les opérations de carte scolaire avant les vacances de février !

Le SNUDI FO 13 soutiendra toute les initiatives des collègues et des parents d'élèves pour défendre leur école, les postes, les ouvertures nécessaires et les non fermeture de classes.

Un préavis de grève du SNUDI FO 13 couvrira toute la période des opérations de la carte scolaire 2017

Fiche enquête « carte scolaire » :

Si vos effectifs vous font redouter une fermeture ou au contraire espérer une ouverture, si des rumeurs de fusion, de globalisation, de regroupements pédagogiques vous menacent, n'hésitez pas à nous envoyer rapidement la **copie des remontées à la DSDEN** ainsi que la **fiche-enquête « carte scolaire 2017 »** que vous trouverez en PJ ou téléchargeable sur notre site



[pdf](#)

[doc](#)

Les précisions de vos renseignements nous permettront de mettre en parallèle les chiffres avancés par l'Administration qui souvent sont « sous-évalués » par rapport à la réalité !

Comme chaque année, tous les dossiers confiés aux délégués FO seront étudiés et défendus lors de ces instances.

Une fois remplie, vous pouvez la retourner au **SNUDI FO 13**

 13 rue de l'Académie 13001 MARSEILLE

 fax : 09.57.49.82.49

 mail : contact@snudifo13.org

Vos délégués FO « carte scolaire »

Paule LOZANO : 06.33.75.97.02

Vannina PELONNE : 07.81.69.89.38

contact@snudifo13.org

Carte scolaire : Comment ça marche ?

Chaque année, le DASEN tient compte d'une remontée des effectifs faites par les directeurs (enquête lourde) et de l'avis des IEN pour déterminer les mesures d'ouvertures et de fermetures de classes. Elles sont déterminées par des seuils qui sont différents en fonction du niveau des classes (élémentaires et maternelles) et du fait que l'école soit ou non labellisée en éducation prioritaire.

Seuils de février 2016	MATERNELLE		ELEMENTAIRE	
	Educ prioritaire	Hors Educ prio.	Educ prioritaire	Hors Educ prio.
Seuil fermeture (la moyenne élèves/classes après mesure doit être inférieure ou égale à...)	25	27	22,5	24,5
Seuil ouverture (la moyenne élèves/classes avant mesure doit être supérieure ou égale à...)	27	31	25	27,5

Depuis l'an passé, le DASEN avait annoncé procéder à des regroupements d'écoles en écoles primaires, notamment afin d'économiser les moyens (poste de direction) et obtenir de plus grands groupes scolaires avec des directeurs mieux déchargés. L'Administration cherche également à limiter les nécessités de remplacement par la répartition plus facile des élèves entre les classes.

Le SNUDI FO appelle les collègues à la vigilance !

Après le CTM du 15 décembre : La réalité des chiffres !

La Ministre a détaillé la répartition des moyens entre les académies lors du CTM du 15 décembre. Elle se félicite d'un effort sans précédent au service de la réussite de tous les élèves.

Pour FO, une seule question importe : **les 4311 postes annoncés permettront-ils d'ouvrir des classes, d'alléger des effectifs (plus de 90.000 classes dépassent 25 élèves dont 7.700 plus de 30 élèves), de créer des postes de remplaçants ou spécialisés partout indispensables, de reconstituer les postes de RASED, d'augmenter les volumes de décharge de direction insuffisants, de rétablir les départs en stage CAPA-SH... ?**

La réalité est tout autre : 4311 postes annoncés mais seulement 219 ETP (Equivalent Temps Plein) pour des postes classes (soit +0.08% !!!)

Rappelons qu'entre 2008 et 2016 le nombre d'élève a augmenté de 103.000 alors que le budget a diminué de 1693 ETP. On est donc loin d'un retour au niveau de 2008 pourtant déjà insatisfaisant.

Pour la rentrée 2017, l'annonce d'une augmentation de 4311 postes pour le 1^{er} degré avec une légère baisse de 12.100 élèves, soit -0.17% par rapport à 2016 semble séduisante. Pourtant l'étude attentive de la répartition du plafond d'emploi fait apparaître une tout autre réalité :

Répartition des 4311 postes :

1/ 3274 ETP seront affectés au « pilotage et l'encadrement pédagogique » :

- Dont **1941 réservés pour les PARE** dont les DASEN se servent pour refuser d'ouvrir des classes
- Dont **1233 postes « réservés » pour le remplacement** (soit une hausse de +0.47%), ce qui paraît très insuffisant, au vu des problèmes de remplacement cette année encore ! L'amélioration du remplacement passe par le recrutement au concours pour mettre fin aux milliers de journées non remplacées dans les écoles qui entraînent des répartitions d'élèves et accroît d'autant la moyenne réelle du nombre d'élèves par classe et dégradent les conditions de travail des collègues et des élèves.
- Dont **100 postes pour les « conventions ruralités »** attribués essentiellement à partir de critères spécifiques territoriaux. Ils s'inscrivent dans la poursuite et l'aggravation de la politique de territorialisation de la carte scolaire. Ce modèle ne peut que renforcer un processus de gestion des postes par les élus locaux sur la base de conventions (Cantal - Haute Loire) ou protocoles locaux.
- Un **nombre indéfini de postes pour la scolarisation des enfants de moins de 3 ans, l'éducation prioritaire et le rééquilibrage territorial et la « reconstitution » des réseaux**

d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (Rased) . Ces postes, qui représentent pourtant une augmentation de +23%, ne font pas un enseignant de plus devant une classe !

2/ 219 ETP pour des postes classes (+0.08%)

Il n'y aura donc aucune amélioration du nombre d'élève par classe ! **C'est pourtant la 1^{ère} revendication de toute la profession !**

Les chiffres que la Ministre ne donne pas :

↳ **Baisse de 400 ETP pour la formation** : ce qui signifie moins de formation pour davantage de maîtres...

↳ **665 postes de PE n'ont pas été couverts par le concours en 2016**, après les 334 de 2015, soit près de 1000 postes en 2 rentrées (rapport de la Cour des Comptes)

Dans le même temps, le **processus d'embauche systématique de contractuels** en lieu et place d'enseignants fonctionnaires d'Etat s'est développé en 2016. Pour le SNUDI FO, il doit être stopé immédiatement !

Le recours à la liste complémentaire du CRPE doit être rétabli et doit permettre d'accorder les exeat/ineat et ainsi améliorer grandement les conditions de travail des PE en respectant le droit à mutation.

↳ Enfin, le ministère rappelle dans la note de présentation que le « mouvement de concentration du réseau », autrement dit **les fermetures d'écoles se poursuit**, notamment dans le cadre des conventions ruralité, mais aussi dans les villes : 292 écoles maternelles ont encore été fermées à la rentrée 2015 et 292 écoles primaires à la rentrée 2015. Il est à noter que le nombre moyen d'élèves par classe n'a connu aucune amélioration depuis 2011 (de 23,59 à 23,56).

Le SNUDI FO revendique, avec les collègues :

- **Ouverture des classes nécessaires**
- **Maintien des classes menacées de fermeture**
- **Création des postes nécessaires (remplaçants, psychologues, maîtres E et G...)**

Pour être plus fort, il faut être plus nombreux :

Syndiquez-vous au SNUDI-FO !

Le syndicat indépendant de tout gouvernement !

Nouvelle carte 2017 disponible → [>ICI<](#)

Mes avantages :

1/ Paiement fractionné en plusieurs chèques (autant de mois non commencés en 2017)

2/ Paiement par virement bancaire. (nos coordonnées bancaires sont sur le bulletin d'adhésion)

3/ 66% de la cotisation est déductible des impôts ou en crédit d'impôt.

4/ Assurance professionnelle incluse dans le prix (contrat MACIF-FO équivalent à MAIF-Autonome de Solidarité)

Soit une cotisation qui ne vous coûterait que 4 à 6 euros par mois (toutes déductions faites) !!!